

[Texte]

that are in order and that we could not add to that report back to the House, recommendations from this committee that we may decide on included in that reporting back of Bill C-155? Are we limited to reporting the bill back only, with amendments that are in order, or can we report additional recommendations—because if all we are going to have here is a debate on all the different clauses and discussion and nothing can come of it by way of a report to the House, then why should we bother?

The Chairman: Mr. Benjamin, you are quite precisely correct in your interpretation. Beauchesne, citation 783, says:

There is no authority that a committee of the House, when considering a bill, should report anything to the House except the bill itself.

I remind you that the Standing Committee on Agriculture did just that not very long ago and the Speaker summarily rejected the committee report.

Mr. Benjamin: Well, then, what are we sitting here for?

Mr. Neil: On a point of order, I was on that particular committee. We were not in a position to report the bill back and our report was in general terms indicating an extension of time more than anything else. It was not a report of the bill.

The Chairman: But that proves my point that you had no authority to report anything but the bill itself. There is nothing, however, as far as I am concerned, that would prevent this committee in an informal manner from making recommendations to the minister.

Mr. Mayer: Well, let us in an informal manner pick a good horse in the third at Hialeah this afternoon. It is the same thing. If it has no relevancy, what is the point?

The Chairman: I am not saying it does not have any relevancy; I am saying there are still things we can do with this bill.

Mr. Neil: Not much.

The Chairman: We can, for instance, I suspect, recommend the withdrawal of Part IV.

Mr. Mazankowski: There is a Part IV now.

The Chairman: There is a Part IV now. We could recommend that that be scrapped, because that would not increase the Royal Recommendation.

Mr. Mazankowski: That has to do with the review, the major focus of the new thrust of this bill.

The Chairman: Then in that regard we can amend the review process in the existing Part IV, which could well be adopted by the government then in what changes it makes to Part IV at report stage.

So I am not saying it is futile to continue with the consideration of the bill; I am saying we must continue only in a manner that is coincident with our order of reference.

Mr. Flis.

[Traduction]

avec les amendements qui sont à l'ordre du jour et que nous ne pouvons ajouter à ce rapport présenté à la Chambre les recommandations que ce Comité peut décider d'inclure dans ce rapport sur le projet de loi C-155? Sommes-nous contraints de faire rapport uniquement sur le projet de loi, avec les amendements à l'ordre du jour, ou pouvons-nous faire rapport sur des recommandations additionnelles, parce que si nous allons tenir ici un débat sur les différents articles et exposés et que rien de concret ne peut être transmis dans un rapport à la Chambre, alors pourquoi devrions-nous nous tracasser?

Le président: Monsieur Benjamin, votre interprétation est exacte. La citation 783 du Beauchesne stipule:

Un Comité de la Chambre, qui étudie un projet de loi, n'a d'autre autorité que celle de faire un rapport à la Chambre uniquement sur le projet de loi.

Je vous rappelle que le Comité permanent de l'agriculture a agi ainsi il n'y a pas très longtemps et que l'orateur a rejeté avec peu de formalité le rapport du Comité.

M. Benjamin: Eh bien, que faisons-nous ici dans ce cas?

M. Neil: Je soulève une objection, je faisais partie de ce Comité. Nous n'étions pas en position de faire rapport sur le projet de loi, et notre rapport, en règle générale, indiquait un prolongement de la période plus que toute autre chose. Il ne s'agissait pas d'un rapport sur le projet de loi.

Le président: Mais cela montre que vous n'aviez d'autre autorité que celle de faire rapport uniquement sur le projet de loi. Rien, toutefois, en ce qui me concerne, n'empêcherait ce Comité de faire des recommandations, de façon officieuse, au ministre.

M. Mayer: Eh bien, choisissons de manière officieuse un bon cheval dans la troisième course à Hialeah cet après-midi. C'est la même chose. Si cela n'a aucun rapport, de quoi s'agit-il?

Le président: Je ne dis pas que cela n'a aucun rapport; je dis que nous pouvons toujours faire quelque chose concernant ce projet de loi.

M. Neil: Très peu.

Le président: Nous pouvons par exemple, je pense, recommander l'élimination de la quatrième partie.

M. Mazankowski: Il y a maintenant une quatrième partie.

Le président: Il y a maintenant une quatrième partie. Nous devrions recommander qu'elle soit mise au rancart, parce qu'elle n'améliorerait pas la recommandation royale.

M. Mazankowski: Cela concerne l'examen, le principal objectif de la nouvelle portée de ce projet de loi.

Le président: Eh bien, à cet égard, nous pouvons modifier le processus de révision de la quatrième partie actuelle, qui pourrait bien être adopté par le gouvernement et porter sur les changements effectués à la quatrième partie à l'étape du rapport.

Alors, je ne dis pas qu'il est futile de continuer d'étudier le projet de loi; je dis que nous ne devons continuer que dans le respect de notre mandat.

Monsieur Flis.